



15ème législature

Question N° : 8383	De Mme Frédérique Lardet (La République en Marche - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Tourisme des seniors	Analyse > Tourisme des seniors.
Question publiée au JO le : 15/05/2018 Réponse publiée au JO le : 07/08/2018 page : 7196		

Texte de la question

Mme Frédérique Lardet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le développement du tourisme des seniors. Avec près de 89 millions de touristes étrangers accueillis en 2017, la France reste la première destination touristique au monde et a pour objectif d'en accueillir 100 millions à l'horizon 2020. L'attractivité touristique, enjeu majeur, commence par une analyse fine des attentes et des besoins des différentes catégories de touristes. Parmi ceux-ci les seniors sont un public important à considérer, tant du point de vue de leur nombre que de leurs moyens. Aussi, en janvier 2017, dans un rapport intitulé : « 17 mesures pour dynamiser le tourisme des seniors » et remis au Gouvernement, M. Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime, identifiait les leviers à actionner pour dynamiser le tourisme de cette clientèle et leur proposer des prestations adaptées. Parmi eux cinq propositions phares ont fait l'objet d'une attention particulière des ministères concernés: premièrement, inciter l'ensemble des professionnels du tourisme à intégrer la question du développement du tourisme des seniors, dans les schémas directeurs et stratégies locales, régionales et nationales ; deuxièmement, création par la SNCF d'un « Silver Pass » dédié aux touristes seniors internationaux qui leur donnerait la possibilité d'avoir des tarifs concurrentiels très avantageux durant les mois constituant l'arrière-saison ; troisièmement, la création d'un dispositif « IMSERSO » à la française. Lancé en 1985, le programme IMSERSO créé par le ministère des affaires sociales espagnol a pour but à la fois d'améliorer le taux de départ en vacances des personnes âgées, et à la fois de maintenir les emplois dans les secteurs touristiques en période hors saison. Chaque année, ce sont de plus de 600 000 personnes qui peuvent voyager grâce au Programme de vacances pour les personnes âgées et pour le maintien de l'emploi dans les zones touristiques de l'IMERSO. Ainsi, en complémentarité avec le programme social de l'ANCV, la France pourrait se doter d'un programme à vocation purement économique, en partenariat avec les acteurs du secteur privé ; quatrièmement, encourager la création d'applications dédiées aux grands seniors *via* par exemple un évènement dédié au *Welcome city lab* (sous la forme d'un *meet up*) durant lequel des entreprises du numérique, travaillant sur ce créneau, formeraient de manière gratuite, les webmasters des grands structures du tourisme sur ce sujet ; cinquièmement, intégrer dans les formations touristiques des modules dédiés au segment des clientèles seniors. Elle lui demande un point à date des avancées réalisées dans ces cinq domaines.

Texte de la réponse

En matière de tourisme, le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux : accueillir 100 millions de visiteurs internationaux et générer 60 milliards d'euros de retombées économiques à l'horizon 2020. S'y ajoutent une volonté de favoriser une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble des territoires de la destination France, et une détermination à améliorer l'accueil des touristes nationaux et internationaux en général, et celui des catégories

pour lesquelles la France a un certain retard, en particulier. La catégorie des seniors en fait partie, c'est pourquoi M. Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime, a été missionné en 2016 pour établir une feuille de route visant à dynamiser le tourisme des seniors. Plusieurs actions ont été entreprises depuis la remise de son rapport en janvier 2017. Intégrée dans la première proposition de la feuille de route, la prise en compte de l'accueil des seniors dans les schémas directeurs régionaux du tourisme est désormais largement effective tant dans le domaine de la structuration de l'offre que de la promotion. Le soutien à la numérisation fait partie des priorités définies en Conseil interministériel du tourisme, organe collégial qui se réunit tous les 6 mois, sous la présidence du Premier ministre. La refonte du site France.fr, en décembre 2017, est la première action de la mise en œuvre de cette stratégie en faveur du numérique. Le nouveau site France.fr intègre désormais la présentation de séjours intergénérationnels. Le numérique a, par ailleurs, été à l'ordre du jour des travaux du Conseil interministériel du tourisme, le 19 juillet 2018. L'objet des échanges a permis, notamment d'identifier les leviers à même de susciter la création de services numériques à destination des différents segments de clientèle, dont celui des touristes seniors. Enfin, la question de la formation dans le domaine du tourisme est aussi l'une des priorités du gouvernement. C'est pourquoi, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a accompagné la création de la Conférence des formations d'excellence au tourisme (CFET) qui a notamment pour mission de mieux préparer les futurs professionnels aux besoins des clientèles. L'accueil des seniors fait partie des points prioritaires que la CFET devra traiter dans ses travaux sur l'évolution des programmes des formations du tourisme.